

CONSIGNES AUX AUTEURS

Tout auteur soumettant une contribution à *La Revue de l'Énergie* a pris connaissance de ces règles et les accepte. Un contact préalable avec la rédaction de la revue est recommandé.

CONDITIONS DE PUBLICATION – *La Revue de l'Énergie* ne publie que des contributions inédites, en français. La revue demande aux auteurs un an d'exclusivité ; des dérogations peuvent être accordées sur demande. La décision de publication n'est définitive qu'après réception de la cession des droits signée.

SÉLECTION DES CONTRIBUTIONS – Les articles sont examinés par un comité de lecture ; le rédacteur en chef informe les auteurs de la décision du comité de lecture. Les décisions du comité de lecture sont sans appel. Les tribunes et les rubriques sont examinées sous la responsabilité du rédacteur en chef.

PRÉSENTATION DU MANUSCRIT – Les contributions doivent être impérativement envoyées sous format Word (.doc ou .docx) à l'adresse suivante : redaction@larevuedelenergie.com ; elles doivent respecter l'ensemble des consignes suivantes.

TITRE ET SOUS-TITRES – Le titre de la contribution doit compter moins de 70 signes (espaces compris). Trois niveaux de titres au maximum sont acceptés. Les titres des parties et sous-parties doivent être intégrés de manière lisible dans le manuscrit.

RÉSUMÉ *uniquement pour les articles* – L'article doit débiter par un résumé d'environ 700 signes (espaces compris).

MOTS-CLÉS *uniquement pour les articles* – L'auteur choisit 5 mots-clés (dont un principal), correspondant aux thématiques de son article, dans une liste transmise par la revue. Il a aussi la possibilité d'en créer un nouveau si besoin (20 signes maximum par mot-clé, espaces compris).

NOTES – L'utilisation de notes doit être exceptionnelle et la revue n'accepte pas les notes de bas de page. En nombre très limité, les éventuelles notes sont publiées en fin d'article.

RÉFÉRENCES – Les références bibliographiques sont à indiquer :

- dans le corps du texte sous la forme : [auteur(s), année],
- en fin d'article sous la forme : auteur(s), année, « titre de l'article », revue ou ouvrage (classées par ordre alphabétique d'auteurs).

ILLUSTRATIONS – Toutes les illustrations doivent être libres de droits et citer leurs sources. Les illustrations doivent être transmises dans leur format original :

- les tableaux au format Excel ou Word ;
- les graphiques de préférence au format Excel ;
- les images au format .jpeg ou .png (300 dpi minimum).

Les illustrations dont la qualité ne sera pas suffisante ne seront pas acceptées.

BIOGRAPHIE – La revue publie une courte biographie de chaque auteur, de moins de 600 signes (espaces compris).

À titre indicatif, un article compte environ une dizaine de pages (une page pleine de texte équivaut à environ 4 000 signes, espaces compris).